RÈGLEMENT CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2021 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Illkirch-Graffenstaden

A l'occasion des Fêtes de Noël, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden organise un concours dénommé "CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL DE LA VILLE d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN".

Article 1 - Participants

Le concours est ouvert à l'ensemble des habitants et commerçants de la commune d'Illkirch-Graffenstaden, après inscription via le formulaire ci-après.

Article 2 - Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination des maisons, balcons ou commerces, l'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir en cette période de fêtes de fin d'année.

Article 3 - Délai de participation

Les participants au concours doivent se faire connaître en complétant le bulletin d'inscription ci-après et en le transmettant accompagné de 3 photos à communication@illkirch.eu ou en dépôt direct à l'Hôtel de Ville au plus tard le 15 décembre.

Article 4 - Modalités de participation

Les participants devront illuminer leur maison, balcons et commerces de façon originale et créative, avec une prédilection pour les illuminations à économie d'énergie (type LED). Les installations devront être allumées du 15 décembre au 6 janvier 2022 et au minimum, de 18H30 à 21H et impérativement être visibles de la rue.

Article 5 - Modalités du concours

Le concours portera sur 3 catégories d'Illuminations visibles de nuit :

1. Balcons
2. Maisons décorées, visibles de la rue
3. Vitrines de Noël (commerces)

Article 6 - Les critères d'appréciation

La vue d'ensemble et l'esthétique générale de la décoration, l'harmonie selon l'espace disponible, la créativité et l'originalité seront différents critères d'appréciation. L'utilisation de matériels à faible consommation d'énergie et l'utilisation de matériels non électriques (guirlandes, sapins, ...) pourront compléter les premiers

Article 7 - Jury

Chacun pourra prendre part aux votes et exprimer son choix directement sur la page Facebook entre le 15 décembre et le 15 janvier.

Article 8 - Clauses particulières

Les primés de l'année ne pourront gagner qu'un seul et unique prix. Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

Article 9 - Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

Article 10 - Récompenses & remises des prix

Les vainqueurs de chaque catégorie seront récompensés. La remise des prix aura lieu le jeudi 27 janvier 2022, lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Article 11 - Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 12 - Annulation du Concours

L'organisation du concours se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le Concours en cas de manque de participation ou en cas d'évènements qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit Concours.

Article 13 - Litiges

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du Concours. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription au concours des illuminations de Noël du 15 décembre 2021 au 15 janvier 2022.

Les bulletins d'inscription sont à transmettre accompagnés de 3 photos des décors par mail à **communication@illkirch.eu** ou directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Nom : Prénom :

Adresse : Etage :

si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche, vus depuis la rue

Téléphone : Mail : @

☐ Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël

- ☐ Catégorie Balcons
- ☐ Catégorie Maisons individuelles
- ☐ Catégorie Commerces

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël 2021

Date et signature